

01/12/2017

CRS 49

Carton rouge Monsieur le Commandant !



Déplacée en Corse, et malgré la disponibilité d'effectifs d'adjoints techniques à la résidence, Monsieur le commandant a recentré 2 gardiens de la paix vers, selon lui, leur cœur de métier en déplacement :

"Agent de restauration au foyer" :

- Assurer le service des consommations au foyer de la structure, à résidence et en déplacement.
- Gérer le stock de l'avance barman.
- Gérer la caisse de l'avance barman.
- Préparer les déplacements du service foyer, organisation des réceptions.
- Renfort au service en salle à manger et en réception à résidence ou en déplacement.
- Renfort à l'entretien des locaux cuisine et salle à manger, nettoyage de la vaisselle.

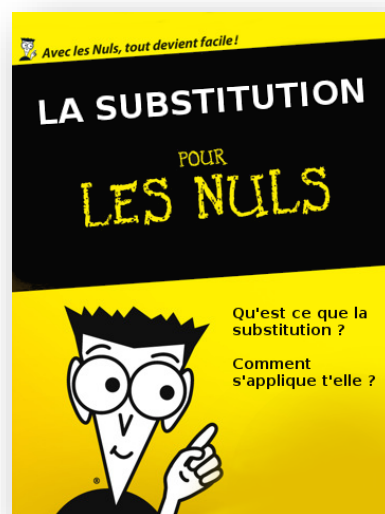
Le commandant ignore-t-il la volonté de son Ministre de recentrer le policier sur son cœur de métier ?

Le commandant sait-il ce que veut dire substitution ?

Le SNAPATSI dénonce les petits arrangements et le favoritisme !

Le SNAPATSI a de nouveau dénoncé auprès de la direction centrale des CRS la gestion RH dégradante du commandant envers les personnels techniques.

Le SNAPATSI rappelle que chacun doit exercer son métier !



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous défend !